Pour tout renseignement concernant les vacances :
Tél : 03 27 22 14 53 ou 03 27 22 14 55
du mardi au vendredi de 14h00 à 16h00

Un conseiller du Point Infos Vacances répondra à vos questions.

Caisse d'Allocations familiales
29, place de la République - BP 04
59312 VALENCIENNES Cedex 9

www.ascaf-59sud.fr
www.caf.fr

Mer ou montagne cet été ?

VACAF

VACANCES FAMILIALES CONVENTIONNEES

VACANCES DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS

3 solutions offertes aux familles

ALLOCATIONS FAMILIALES
Caf
de Valenciennes

Les familles en 2010 ne reçoivent plus de bons vacances mais une notification de droits aux vacances familiales qui leur permet d'accéder à une offre de vacances de qualité !

L'aide financière peut alors représenter 60% voire 100% du coût du séjour de leur choix* (hors frais de transport). Cette aide est utilisable pour un départ de 7 jours minimum et 14 jours maximum pendant les vacances d'été (juillet - août) sur des sites labellisés par VACAF.
Période élargie à juin/septembre pour les familles dont les enfants ne sont pas soumis à l'obligation scolaire.

Dans le cadre des séjours familiaux conventionnés, une aide, alors sous forme de subvention, sera versée au partenaire associatif.

**prise en charge sous conditions.*

LES VACANCES FAMILIALES

La Caf contribue à faire des vacances un moment privilégié pour la famille. Elle l'aide à partir avec son ou ses enfant(s).

· Vacaf

Plus de 1200 destinations agréées par la Caf sont proposées dans toute la France.
Si la famille est concernée, elle recevra les informations nécessaires.
Les démarches à suivre sont indiquées sur le courrier.
Pour tout renseignement complémentaire :

Le service vacances de la Caf
Tél : 03 27 22 14 53 ou 03 27 22 14 55
du mardi au vendredi de 14h00 à 16h00

Les familles ne doivent pas tarder à faire leurs démarches ! Les fonds alloués à cette opération sont limités. L'aide financière sera accordée jusqu'à épuisement de ces fonds.

Cette aide s'adresse à des publics différents. Deux brochures ont ainsi été réalisées pour ces différentes cibles.

Une brochure destinée :
- aux familles monoparentales bénéficiaires du rSa majoré (Api) ayant un quotient familial jusque 565 €.
- aux familles monoparentales ayant un enfant bénéficiaire de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (Aeeh), quel que soit leur niveau de ressources.

Une autre brochure destinée :
- à toutes les familles, y compris les familles monoparentales hors rSa majoré (Api), ayant un quotient familial jusque 565 €.
- aux familles ayant un enfant bénéficiaire de l'Aeeh dont le quotient familial est inférieur ou égal à 800 €.
- aux familles ayant un bénéficiaire de l'Aeeh dont le quotient est supérieur à 800 €

· Vacances familiales conventionnées avec des partenaires associatifs :

Pour aider aux premiers départs, la Caf soutient toujours les projets de vacances familiales portés par des associations et construits collectivement avec l'implication des familles. La suppression des bons vacances ne remet pas en cause ces séjours (voir encadré en première page).

LES VACANCES DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS

La Caf continue à financer les départs des enfants en centre de vacances
860 places disponibles
- L'aide accordée représente le coût du séjour (coût moyen d'un séjour par enfant 800 €), déduction faite de la participation familiale qui s'élève à 54 € pour un enfant de 6 à 12 ans ou 84 € pour un enfant de 13 à 17 ans.

Si la famille est concernée (quotient familial jusque 565 €), elle recevra une notification, avec un coupon permettant d'inscrire son enfant, à retourner en Caf avant le 20 mars 2010.

Les brochures d'informations sur les différentes formes de vacances proposées sont disponibles sur le site :

www.ascaf-59sud.fr